



LE PETIT SAINT PÈROIS



BULLETIN MUNICIPAL - N°5 - SEPTEMBRE 2009

Le mot du Maire

Le fait marquant de ces derniers mois aura été sans aucun doute la mini tornade qui a traversé notre village en juin dernier. Aussi soudaine que violente, les dégâts furent à la hauteur du phénomène. Heureusement, aucune victime n'a été à déplorer. La solidarité entre voisins s'est mise en place rapidement et je tiens à remercier chaque personne qui s'est investie à ce moment-là. Même le geste le plus petit a été important en attendant les pompiers.

Dans de tels moments de peur et de panique, bien compréhensibles, il n'est pas facile de garder son sang-froid, et l'on a vite fait de pester contre des secours que l'on attend. Aussi est-il nécessaire de rappeler comment s'organisent l'assistance aux personnes en danger lors de telles circonstances :

- 1) Dès l'arrivée des premiers secours, il est impératif de s'assurer qu'aucune victime n'est à déplorer.
- 2) Ensuite, il faut établir le bilan des dégâts afin de mieux mettre en place les moyens nécessaires.

Ces deux étapes accomplies, 2 grandes échelles et 5 casernes de pompiers ont été mobilisées afin d'effectuer une soixantaine d'interventions. Les baguettes magiques n'existent pas. Les aides à la population s'organisent par ordre de priorité en fonction du danger évalué.

Ainsi, après cet événement exceptionnel, 8 heures plus tard, toutes les maisons avaient été mises hors d'eau afin d'attendre, au mieux, les réparations définitives effectuées par les artisans.

Dans un avenir assez proche, chacun recevra un document appelé DICRIM (Document d'Information Communal des Risques Majeurs). Ce document retrace les différents risques naturels ou autres, susceptibles de se produire sur la commune.

De son côté, la municipalité travaille sur le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) qui nous permettra d'être mieux préparé à affronter de tels problèmes, d'où l'importance qu'il y avait à répondre au précédent questionnaire. La réalisation de ce document prendra plusieurs mois et nous aurons l'occasion d'en reparler.

Avec tout mon dévouement P. FOULON



Mini tornade le 8 juin à 19h

Édito

C'est aussi la rentrée pour le petit Saint Pèreois ! Avec encore une actualité importante qui montre la vitalité de la commune et de ses associations.

Le succès de la Fête de la St Pierre, du vide grenier et de la guinguette en est la démonstration !

Ces huit pages sont destinées à vous informer sur les projets, les initiatives et revenir sur les principaux événements depuis la dernière édition, avec toujours une page attendue et appréciée sur « Saint Père d'antan ».

Vous retrouverez l'agenda avec, cette année, au mois de décembre un grand moment de solidarité pour l'organisation du Saint Père'athlon. Alors bonne lecture à tous et n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou idées d'articles !

Sommaire

Page 1 : Le mot du maire - L'édito.

Page 2 : Et si on parlait sécurité - Un peu de civisme ! - PAEJ.

Page 3 : La rentrée de l'école.

Les 15 ans de l'AMS : de St Père en St Père à vélo.

Page 4 et 5 : Retour sur quelques événements dans notre commune :

- Les retrouvailles à l'école.
- La fête de la Saint Pierre.
- Concours de ring.
- Pique-nique et loto du club de l'Amitié.
- Les Guinguettes.
- L'accueil des nouveaux arrivants.
- Le vide grenier.

Page 6 : Les événements à venir de la commune.

Page 7 : « Saint Père d'antan » : La ballastière.

Page 8 : Les nouvelles du conseil municipal - Les informations diverses.

Et si on parlait sécurité !

☞ La sécurité routière

La mise en place de la signalisation est actuellement en cours. Elle fait suite au nouvel arrêté pris en Mars de cette année (Il réactualise tous les anciens arrêtés et prend en compte les nouvelles dispositions).

Il n'y a pas eu modification du plan de circulation. Il s'agit simplement d'une amélioration des conditions de circulation pour renforcer la sécurité. Cette amélioration se concrétise essentiellement par une modification des feux tricolores de la mairie (lesquels prennent en compte à présent, la rue de Paris, les rues des écoles, des Aubiers et des violettes), et une mise en sens interdit de la rue du Maine et de la rue de l'église (la première parce que trop étroite pour recevoir deux sens de circulation et la seconde sur préconisation de la DRD pour sécuriser l'entrée de la rue de Paris en sortant du rond point). Par la même occasion, plusieurs intersections ont été aménagées.



☞ On pourrait également parler de réglementation

- **Les feux** : Une nouvelle fois, il est rappelé que les feux de toute nature sont interdits (Arrêté Préfectoral du 21 juin 2002).
- **Les haies** : Nombreuses propriétés sont entourées de haies, par contre, nombreux propriétaires ignorent qu'elles font l'objet d'une réglementation quand à leur implantation : distance de la limite séparative, hauteur, empiètement sur le domaine public ou privé. (Art 671 et suivants du Code Civil).
- **Les bois** : Les parcelles boisées implantées le long des chemins ruraux font également l'objet d'une réglementation. Les propriétaires se doivent de respecter les dispositions de l'article D 161-24 du code Rural.
- **Les troubles de voisinage** : Notamment en ce qui concerne les bruits comme les aboiements de chien, l'utilisation d'engins à moteur thermique (tondeuse, débroussailleuse, etc.), bruits intérieurs d'appartement dans bâtiment collectif, manifestation festive, etc. (Article R 1334 - 31 du Code de la Santé Publique)

Un peu de civisme !



Photographie prise le lundi 28 septembre

Depuis quelques temps l'incivisme de certains fait apparaître les aires de dépôt de tri sélectif comme des décharges.

Nous rappelons que tout dépôt en dehors des containers est passible d'une amende.

Merci de votre compréhension



Le P.A.E.J. (Point Accueil et Ecoute Jeunes)

Le PAEJ (Point Accueil et Ecoute Jeunes) a ouvert le 1er Juillet 2009 au 17 Rue maréchal FOCH à SULLY sur LOIRE. Alexandra y a pris ses fonctions en tant qu'animatrice sociale.

Le PAEJ s'adresse aux Jeunes de 11 à 25 ans et à leur famille, pour tous les sujets qui touchent leur quotidien avec un axe fort sur la prévention des addictions, et la santé.

L'objectif est de créer un lieu d'accueil où les jeunes auront accès à des informations les concernant et un lien d'écoute pour les aider à s'exprimer en individuel sur des problèmes qu'ils pourraient avoir.

Les accueils se font sans rendez-vous le lundi de 15 à 18 heures, le mercredi de 14 à 17 heures et le jeudi de 16 à 18 heures.

Entretien sans rendez-vous au 02.38.67.03.78. ou paej@hopital-sully.fr



La rentrée de l'école

Nous sommes une école coopérative c'est à dire que nous partageons presque tout et que nous nous entraînons. Nous essayons aussi de travailler de façon responsable avec des plans de travail et des contrats. Notre école est composée de 5 classes partant de la petite section au CM2 ainsi que d'une cantine-garderie dans la rue des Violettes. Nous avons environ 100 élèves.

Classe de maternelle :

Les maîtresses de cette classe sont : Sophie Lange, Séverine Boulland et Morgane Bourdon. La classe contient 7 petites sections et 10 moyennes sections.

Classe de CE1 :

La maîtresse de cette classe est Françoise Mercy. La classe contient 18 cours élémentaires première année.

Classe de CP :

La maîtresse de cette classe est Albane Petit. La classe contient 17 cours préparatoires.

Classe de CE2-CM2 :

Le maître et la maîtresse de cette classe sont : Rémi Bedu ainsi que Vanessa Aigret (durant 1 jour). La classe contient 9 cours élémentaires deuxième année et 14 cours-moyens deuxième année.

Classe de GS et de CM1 :

Les maîtresses de cette classe sont : Annabelle Sampedro et Vanessa Aigret. La classe contient 11 grandes sections et 11 cours-moyens première année..

Pour les coopérateurs Laura et Paul



Information



Vous avez la possibilité d'emmener vos enfants à la garderie de Bonnée les mercredis. Pour ce faire, veuillez contacter la mairie de Bonnée directement. Tel : 02 38 35 53 32

Les 15 ans de l'AMS: de St Père en St Père à vélo

Pour fêter les 15 ans de l'AMS quoi de mieux qu'une petite ballade à vélo !

L'idée de départ était de relier tous les Saint Père de France, associer le Sport à la rencontre d'autre Saint Pérois et Saint Patérien..

Saint Père en Retz (Loire Atlantique) et Saint Père Marc en Poulet (Ille et Vilaine) étant dans un premier temps trop loin, la première étape de ce périple de 6 jours et 325 kms fut St Père près de Cosne (85 kms).

L'accueil y fut chaleureux, le Maire et l'association cyclotouriste les attendaient pour leur faire découvrir le village (histoire, église, randonnée chemin Saint Vincent et dégustation de vin)

Ensuite accompagnés par 4 cyclistes de l'association précédemment citée, ils rejoignent St Père près de Vézelay en Bourgogne.



Saint Père Près de Cosne



Saint Père sous Vézelay

Est-ce l'esprit vigneron ou la qualité liant tous les habitants des St Père, toujours est-il que l'accueil y fut tout autant chaleureux ! Nos 17 concitoyens ont pu se faire expliquer le patrimoine (fontaines salée, église, travail de la vigne et du vin).

Le retour vers le Saint Père d'origine, après une halte au lac du Bourdon près de St Fargeau s'est terminé ce Samedi 29 Août.

René Marcellot, le maire de St Père à coté de Cosne sur Loire et huit de ses habitants sont venus féliciter les randonneurs. Un diner convivial avec notre Maire Patrick Foulon fut partagé avec nos nouveaux amis.

Il est certain que cette expérience inédite ne restera pas sans suite !!

Retour sur quelques événements

🌀 Quand l'école laisse de très bons souvenirs

Le dimanche 21 juin, après 6 mois de recherche, une quarantaine de personnes se sont retrouvées au cœur de notre école primaire. Quel plaisir de retrouver Sophie Chevalier et "Nounou" !

Remi Bedu, notre invité surprise, était tombé dans notre piège, à savoir, une manigance pour le faire venir à l'école. Étonné et ému de nous voir réunis ce jour de fêtes des pères, il nous a dit : "Et pourtant, je ne suis pas, je vous le promets, le père de tous ces enfants !"

Chacun avait apporté son pique-nique et c'est sous un beau soleil que s'est déroulée la journée. Tandis que surgissaient nos souvenirs d'école, la gent masculine s'essayait à la pétanque.

À 18h30, les portes de l'école se sont refermées.

Nous tenons à remercier la Mairie de Saint Père ainsi que toutes les personnes ayant contribué à l'organisation de cette journée.

Et pourquoi ne pas revivre cette aventure dans 10 ans ? Romy Cortot



🌀 Le spectacle de fin d'année scolaire

Le vendredi 26 juin, les enfants de l'école ont présenté leur spectacle de fin d'année devant une salle Blareau archicomble.

Les thèmes de la gastronomie et de la Loire furent abordés sous forme de danses, de sketches, de chants et de diverses dégustations (cakes, fruits, chocolat...) avec la participation d'anciens élèves de l'école.

🌀 La fête de la St Pierre

Le Samedi 27 juin de nombreuses animations étaient organisées dans notre commune : concours de pétanque, jeux pour enfants, Cheminades, apéritif et repas en bord de Loire, retraite aux flambeaux, brandons, feux d'artifice...



Et le dimanche 28 juin avaient lieu deux courses cyclistes dans les rues de Saint Père.

Un grand merci à tous les bénévoles !



🌀 Concours de ring par l'association canine St Pèreoise

Le 4 juillet 2009, comme l'année précédente, un concours de chiens d'utilité a été organisé par l'association canine St Pèreoise.

<http://www.villageduchiot.com>



Retour sur quelques événements (suite)



Les guinguettes

Les dimanches 14 et 28 juin, 12 et 26 juillet et 09 août, les inconditionnels de la valse, du tango, du chacha, du rock etc. se sont rendus nombreux dans ce cadre exceptionnel et ombragé qu'est le jardin public de Saint Père en bord de Loire.

L'association fêtait, cette année, ses dix ans et avait planifié une cinquième guinguette d'été contre quatre habituellement. Pour cette dernière de la saison, ils étaient près de 350 à s'y retrouver.

Pique nique et loto du club de l'Amitié

Le samedi 15 août, le club de l'Amitié a organisé son traditionnel pique-nique.

Le dimanche 30 août, près de 200 joueurs étaient venus pour essayer de remporter les nombreux lots mis en jeu.



Accueil des nouveaux arrivants

Le samedi 5 septembre, comme l'année précédente, la municipalité a accueilli avec joie les nouveaux arrivants sur notre commune.

Chacun a pu se présenter et mieux se connaître. Nous encourageons d'ailleurs les nouveaux arrivants à venir en Mairie dès leur arrivée dans la commune.

Les associations étaient présentes et ont décrit leurs activités avec enthousiasme.

Un pot de l'amitié a clôturé cette rencontre.



Le vide grenier

Dimanche 20 septembre, l'association Saint Père en Fête organisait son second vide grenier de l'année sur les rives du fleuve.

De nombreux exposants sont venus proposer leurs marchandises.

Grâce au temps clément, de nombreux badauds étaient présents pour faire des affaires et profitaient du cadre et de la buvette.



Pour l'occasion, l'association avait mis en place un vieux pressoir (Merci Hervé!). Deux cents kilos de pommes ont été pressés pour en récolter le jus, qui fut distribué tout au long de la journée.



Les évènements à venir

La Potirando



Le 18 octobre aura lieu la 2^{ème} POTIRANDO. Dans un avenir à moyen terme, les associations organisatrices ont une volonté avouée : faire revivre les jardins d'antan, animation chère au cœur des Saint Pérois .

Cette année, nous vous proposons donc de confectionner des dessins, des sculptures, des maquettes, etc... le tout autour des cucurbitacées bien évidemment. Il vous suffira d'apporter le samedi 17 octobre à 18h00 à la salle polyvalente vos œuvres, que nous pourrons exposer pour la Potirando. Si elles sont assez nombreuses, nous organiserons un petit concours.

A l'avance merci et nous attendons vos créations.



La Semaine Bleue



Dans le cadre de la semaine nationale des retraités et des personnes âgées dite « semaine bleue », la commission inter-génération et inter-quartiers propose une demi-journée d'échanges sur le thème « jeunes et vieux, connectez-vous ».

Se connecter pour communiquer, s'informer et rompre l'isolement : retrouver un lien social.

Des ordinateurs seront mis à disposition.

Nous partagerons (jeunes et moins jeunes) sur cet outil de communication qu'est Internet.

Rendez-vous jeudi 22 Octobre à partir de 17h.

Pour vous inscrire ou obtenir des informations complémentaires (ex : problème de déplacement...), contacter la Mairie au 02 38 36 21 84.



Le 4ème St Pèr'athlon arrive



Fresque du St Pèr'athlon, réalisée en mosaïque en 2003



Parterre de fleurs réalisé avec des pensées en 2005



Sapin décoré avec des nœuds et des ampoules en 2007



Et en 2009 ???

Au delà des objectifs de collecte, le pari originel du téléthon n'était il pas finalement, sur tout le territoire national, de démontrer notre solidarité active avec les familles qui souffrent ? De prendre conscience, ou de nous rappeler ensemble, de l'incroyable chance que nous vivons, nous tous qui pouvons encore nous fixer des défis... Sportifs ? humains ? Et de venir les assumer ce même jour, de façon festive, en toute générosité ?

C'est dans cet état d'esprit que sera organisé, le 5 décembre prochain, sur la commune, le quatrième St Pèr'athlon. Du matin au soir, enfants et parents, venez tous relever le défi de tous et chacun : nous passer sur la journée le relais de la solidarité !

Mardi 13 octobre à 18h à la maison de l'amitié, nous proposons à celles et ceux qui souhaitent œuvrer à la réussite de cette journée, de se réunir pour enrichir l'équipe d'organisation (toutes les idées seront les bienvenues !)

« Saint Père d'antan » : la ballastière

Dans la rubrique créée dans le petit Saint Pérois, nous vous avons permis de découvrir ou redécouvrir la construction des ponts et l'histoire de l'église. Le club de l'Amitié dans un recueil intitulé « à la recherche du temps passé » a collecté différents souvenirs où les anciens St Pérois racontent leur jeunesse. Nous comptons les mettre en valeur dans nos prochaines parutions. Nous espérons les illustrer de nouveaux documents.

LA BALLASTIERE, VERS 1920.

Sur le bord de la Loire, dans la partie située au sud-ouest de la commune souvent dénommée de nos jours « les déserts », prospérait l'entreprise JARDIN Frères (Prosper et Emile) qui exploitait le jard* de Loire et aussi, mais dans des proportions moindres, le sable.

On l'appelait « la Ballastière » car elle fournissait le silix nécessaire au ballast* des voies de chemin de fer et au rechargement des routes.

Elle était reliée par une voie ferrée à la ligne Argent-Beaune-la-Rolande et, quoique les rails aient été enlevés, on en peut suivre encore le tracé sur le terrain. De grosses locomotives, les « T.P. », amenaient les rames de wagons vides et venaient chercher les wagons chargés.

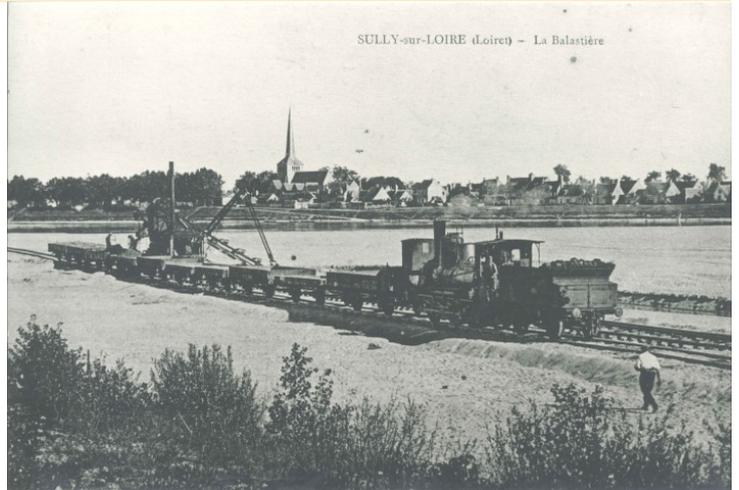
Le jard était retiré du lit du fleuve à l'aide de deux excavateurs ou « escargots » : le plus gros était appelé le « Sphinx » et l'autre, le « Vulcain » ; on chargeait jusqu'à deux trains complets par jour.



les excavateurs fonctionnaient, éclairés, tels des montres, par des lampes à acétylène.

Je me souviens que le 24 novembre 1917, mon père, représentant de l'entreprise, fut averti de la montée rapide des eaux, alors que l'on mariait ma sœur ; ne voulant rien entendre que la voix du devoir, il partit en redingote afin de sauver les « escargots » ; il y arriva de justesse mais ne put retenir une barque qui s'appelait le « Dauphin ».

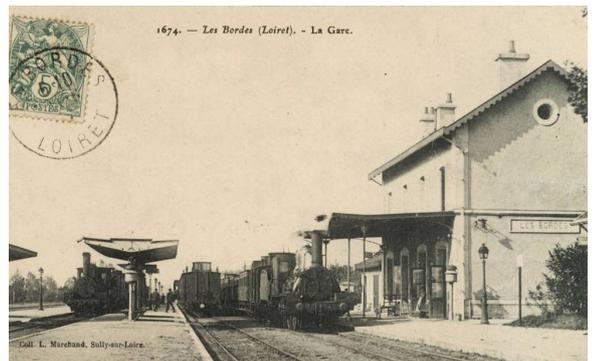
Moi, j'étais employée aux écritures, à raison de dix heures par jour ; j'établissais les rapports d'accidents des ouvriers, les feuilles de paie et assurais toute la comptabilité de l'entreprise. C'était moi aussi qui formais les rames, soit avec les wagons de l'entreprise pour les voies Orléans - Paris, soit avec ceux du chemin de fer, direction Brétigny. Ces derniers me donnaient plus de travail car ce n'était jamais les mêmes, la tare variait et le chargement aussi ; il y en avait des plus grands les uns que les autres et il fallait des manœuvres pour former les rames convenables. Souvent, il me fallait aller à la gare des Bordes et le plus souvent à la gare de Sully ; les routes n'étaient pas goudronnées et, par temps de neige ou de forte pluie, ce n'était pas agréable ; quand la neige collait aux rayons de ma bicyclette, j'étais obligée de descendre pour dégager la roue. J'allais tous les jours à Sully avant 18 heures porter le courrier, et, tous les vendredis et samedis, faire la monnaie pour payer les ouvriers, car mon père recevait l'argent par gros billets, d'une banque de Paris, dans une enveloppe de toile cachetée de cire rouge. **O. M.**



Pour entretenir le matériel de l'entreprise, trois ateliers - mécanique ; forge avec son énorme soufflet pour faire brûler un charbon spécial très dur ; charpente pour l'entretien des wagons - étaient actionnés par l'énergie transmise par une locomotive centrifuge que l'on appelait la « Fontaine ».

L'entreprise employait de nombreux ouvriers ; ceux qui peinaient le plus étaient « les poules d'eau » : On les appelait ainsi parce que, bottés, de l'eau jusqu'au ventre, ils surveillaient les excavateurs : si une pierre trop grosse se coinçait dans un godet, ils la faisaient riper. Pour charger les wagons, il fallait les descendre près des excavateurs ; afin de les remonter et les mettre en rames, prêts à partir, il y avait une locomotive qui se nommait le « d'Artagnan ».

On travaillait toute l'année, même pendant les fortes crues (en ces moments, on procédait au décapage du terrain) ; la nuit même,



*Jard : amas de sable et de gravier qui se forme dans la Loire et qui est balayé par de forts courants
*Ballast: (Chemin de fer) Remblai de gravier que l'on tasse sur les voies ferrées pour assujettir les traverses.

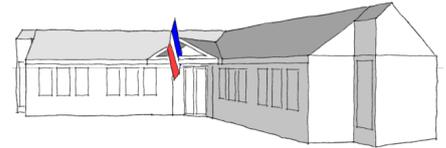
Des nouvelles du conseil municipal



Le conseil municipal du 28/05/2009 :

- Approuve à l'unanimité la décision de prendre la société « SAUR » pour la reconstruction de la station d'épuration.
- Prend acte de l'attribution du marché à l'entreprise « MEUNIER » pour l'aménagement de la rue du Maine et la mise aux normes des arrêts de bus rue de Paris.
- Approuve à la majorité l'avant projet concernant l'aménagement de la rue de Paris au nord de la voie ferrée.
- Prend acte du nouveau projet de création d'un lotissement de 17 pavillons au « Haut des Folies »
- Accepte à l'unanimité de reprendre la voirie au lotissement « Le Clos du Maine ».
- Approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs.
- Fixe les nouveaux tarifs du service de l'assainissement : le raccordement au réseau communal reste à 960€ et fixe la partie proportionnelle à la consommation réelle d'eau à 0,55€ le m³ (au 01/10/09).
- Maintient les tarifs de la garderie scolaire à 8,20€/semaine et 2,20€/journée et également ceux du restaurant scolaire à 2,60€/enfants et à 5,20€/adultes et non-scolaires.
- Se déclare favorable à l'accueil d'élèves non résidents si la classe demandée possède la capacité d'accueil suffisante et si le maire de la commune de résidence ne s'y oppose pas.
- Prend connaissance du projet « École Numérique Rurale » subventionné à 80%.

Mairie de Saint Père sur Loire



Tel : 02.38.36.21.84

Fax : 02.38.36.53.67

E-mail : saintperesurloire@wanadoo.fr

Site Internet : www.saintperesurloire.fr

Le conseil terminé le Maire donne la parole aux personnes présentes : une personne se renseigne sur le stationnement des poids lourds, côté impair de la route de Paris, et sur le projet du lotissement du « Haut des Folies ».



Le conseil municipal du 21/08/2009 :

- Exerce son droit de préemption sur des biens situés dans la zone « Des Gravelleaux » pour sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti et non bâti et les espaces naturels, afin de développer les loisirs et le tourisme.
- Approuve la location d'une parcelle d'environ 1500m² pour une durée de 24 mois et d'un loyer de 20€ par mois pour la construction de la nouvelle station d'épuration.
- Approuve la convention cadre relative à l'entretien de l'itinéraire « Loire à Vélo » entre la commune et le département.
- Reçoit la présentation du rapport d'activités 2008 du SICTOM.
- Reçoit la présentation du rapport d'activités 2008 du SIVOM.
- Apprend que le service des domaines fera parvenir son estimation du local de M. BAILLY au mois de septembre.
- Prend connaissance de l'ouverture du Point d'Accueil et d'Écoute Jeunes à Sully sur Loire rue du Maréchal FOCH.

Agenda



**Assemblée générale des associations : Saint Père en Fête vendredi 2 octobre (20h à la salle polyvalente)
La guinguette le mercredi 21 octobre (20h à la salle polyvalente)**

 **L'A.M.S. accueille tous les pongistes de la commune les mardis 06 et 20 octobre, 10 et 24 novembre, et 8 décembre de 19h à 21h à la salle polyvalente.**

 **Les dimanches 11 octobre et 5 décembre à 09h00 : sortie « les oiseaux hivernants » organisée sur le site du Conservatoire du Patrimoine Naturel à Saint Père (« Entre les levées »)**

 **Samedi 17 octobre, 2ème randonnée des Châtaignes à Sully sur Loire**

 **La « Potirando » aura lieu le dimanche 18 octobre dans la commune, avec 7, 12, 18 km à partir de 8h.**

 **« jeunes et vieux, connectez-vous » jeudi 22 Octobre à partir de 17h.**

 **Le samedi 05 Décembre 4^{ème} SAINT PÈR'ATHLON**

Les informations diverses

 **DECHETS VERTS (sur le site de la Cognée à ST PÈRE) LUNDI : 10 h 00 à 12 h 00, SAMEDI : 10 h 00 à 12 h 00 et MERCREDI du 1^{er} avril au 31 octobre : 16 h 30 à 18 h 30**

 Depuis le 1er janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins domestiques, a l'obligation de déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie (des formulaires y sont à votre disposition). Pour les forages et puits existants, la déclaration devra être effectuée avant le 31 décembre. Pour un nouvel ouvrage, la déclaration devra être faite un mois avant le début des travaux.

Inscription sur les listes électorales

 Les personnes non encore inscrites sur les listes électorales de la Commune peuvent dès maintenant se présenter au secrétariat de Mairie afin de remplir un avis d'inscription. Cette démarche est à accomplir avant le 31 Décembre de l'année en cours (se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).

Le recensement et la journée d'appel de préparation à la défense

 Dans les 3 mois qui suivent leur seizième anniversaire, tous les jeunes français, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.